

Dossier de presse

Quatrième réunion plénière du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française

Mardi 13 novembre 2018 à 10h00 Présidence de la Polynésie française





UNE INSTANCE DE COORDINATION INÉDITE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION :

LE CONSEIL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



Afin de répondre aux caractéristiques de la délinquance en Polynésie française (hausse des violences intrafamiliales, augmentation des mineurs mis en cause, banalisation de la consommation de stupéfiants...), le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et le Procureur général près la Cour d'appel de Papeete ont décidé de créer une instance de pilotage inédite en Polynésie française, chargée de coordonner l'action publique et de définir une stratégie pluriannuelle de prévention de la délinquance.

Le Conseil de prévention de la délinquance de la Polynésie française a été créé par arrêté du Haut-commissaire et installé le 18 janvier 2016.

Un premier « plan de prévention de la délinquance en Polynésie française pour la période 2016/2017 » a été adoptée par le Conseil lors de sa réunion le 2 mars 2016.

Si la majorité des actions identifiées comme prioritaires à court et moyen terme ont été accomplies, les ... hausse
des violences
intrafamiliales,
augmentation
des mineurs
mis en cause,
banalisation de la
consommation de
stupéfiants...



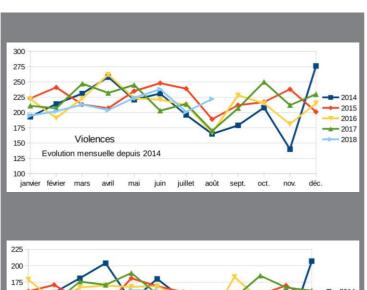
synergies développées doivent se poursuivre afin que les nouvelles orientations en matière de prévention répondent à l'évolution des phénomènes de délinquance en Polynésie française.

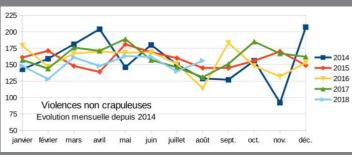
En 2017, la délinquance affiche une baisse sensible. Ces résultats confirment que la Polynésie française est un territoire où la délinquance est contenue, au regard du volume des faits constatés, des très bons taux d'élucidations des forces de l'ordre et d'une réponse pénale adaptée. Néanmoins, l'évolution à long terme

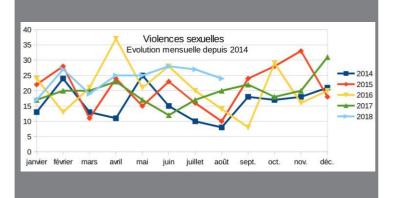
des faits constatés, des indicateurs d'activité des forces de l'ordre ou encore la part des mineurs mis en cause, nécessitent une réponse forte, sur le plan répressif mais aussi en matière de prévention des comportements déviants.

La stratégie pour la période 2018/2020 tient compte des thématiques où la prévention apporte une réponse complémentaire à des phénomènes sociaux que le dispositif répressif de sécurité publique et de réponse pénale ne peut endiguer à lui seul (addictions, délinquance juvénile et violences intrafamiliales).

L'ANALYSE DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE EN 2017







UNEAUGMENTATIONDUNIVEAUDESVIOLENCES INTRAFAMILIALES CONSTATÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, SUPÉRIEURS AUX MOYENNES NATIONALES.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) représentent 2 613 faits constatés en 2017, en hausse de 2,07% par rapport à 2016. On constate néamoins que les faits de violences ont doublé en dix ans.

Parmi ces AVIP, les violences intrafamiliales représentent un volume conséquent (65% des faits en matière de blessures volontaires). En effet, les violences physiques non crapuleuses constatées en 2017 ont un taux de 7,06 (pour 1000 habitants), largement supérieur au taux national de 4,92. Les violences sexuelles ont quant à elle un taux de 0,87 (pour 1000 habitants), supérieur au taux national de 0,64.

« CHAQUE JOUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, PLUS DE 3 FEMMES SONT VICTIMES D'UN ACTE VIOLENT ».

En moyenne, près de 1 500 femmes sont victimes chaque année de violences criminelles ou délictuelles en Polynésie française. En 2017, on dénombre 1 800 victimes de « coups et blessures volontaires » dont 1 169 dans la sphère familiale (65%).



UNE BAISSE DES ATTEINTES AUX BIENS (AAB) DEPUIS 2015, AVEC DES TAUX INFÉRIEURS AUX MOYENNES NATIONALES.

La délinquance acquisitive en Polynésie française est inférieure au seuil national. En 2017, le taux annuel pour 1 000 habitants des atteintes aux biens est de 21,82 faits contre 32,96 au niveau national. La Polynésie française est par ailleurs préservée en matière de délinquance organisée, et en l'absence de phénomènes de vols à main armée, les atteintes aux biens sont constituées principalement de vols sans violence (5 598 faits en 2017).

UNE CONSTATATION DES INFRACTIONS À LA LÉGISLATION SUR LES STUPÉFIANTS (ILS), QUI LAISSE APPARAITRE UNE CONSOMMATION « BANALISÉE », NOTAMMENT DU CANNABIS

Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) représentent 1 668 faits en 2017, en hausse de 6,4% par rapport à 2016. Si la présence de certaines drogues dites « dures » comme l'héroïne demeure marginale, la

consommation d' « ice » (métamphétamine) s'y développe. Par ailleurs, le cannabis (« paka ») est très répandu sur le territoire. En 2017, les opérations de recherches de « paka » menées par la gendarmerie ont permis la destruction de 37 508 pieds de cannabis, contre 32 662 en 2016.

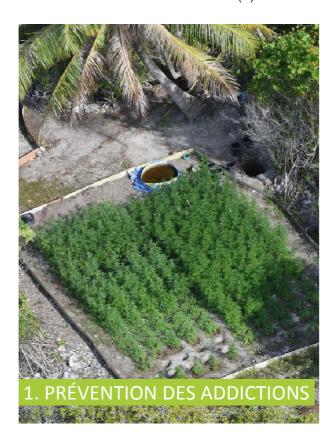
LES MINEURS E T LES JEUNES SONT PROPORTIONNELLEMENT PLUS CONCERNÉS PAR LA DÉLINQUANCE ACQUISITIVE.

On constate que les jeunes sont plus largement « représentés » dans les faits d'atteintes aux biens, où ils constituent plus d'un tiers des personnes mises en cause. Les mineurs représentent également près de 18% des auteurs de violences, et plus de 19,5% des auteurs de violences sexuelles.

LE PLAN DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

4 PRIORITÉS ONT ÉTÉ VALIDÉES POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES PAR LE CONSEIL DE PRÉVENTION POUR :

- lutter contre les addictions (1);
- prévenir la délinquance des mineurs (2) ;
- réduire les violences intrafamiliales (3) ;
- lutter contre l'insécurité routière (4).



Mise en place d'un module de sensibilisation aux conduites addictives dans chaque établissement scolaire

Lancement d'un plan de communication Etat-Pays, ambitieux et percutant, sur l'usage et les effets dévastateurs de « l'ice »

Réactivation de la charte de bonne conduite sur la vente d'alcool et la publicité des boissons alcoolisées



Prévention de l'absentéisme scolaire :

Systématiser le signalement de l'absentéisme par les établissements scolaires et responsabiliser les parents

Prévention de la délinquance en milieu scolaire :

Introduire un volet lutte contre les violences scolaires dans les Comités d'éducation et à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans chaque établissement pour mieux sensibiliser les élèves à l'usage des réseaux sociaux notamment

Développement d'activités socio-éducatives sportives et culturelles encadrées pour lutter contre l'oisiveté des jeunes

Occuper le temps libre des jeunes

Mise en place des classes-relais pour lutter contre la déscolarisation

Poursuivre l'implantation d'antennes protection judiciaire de la jeunesse (expérimentation au CJA de Teva i Uta) : assurer le suivi des jeunes en rupture sociale, favoriser l'insertion et prévenir la récidive.





Pérennisation du « Téléphone Grave Danger »

Développement des groupes de paroles volontaires sur les violences conjugales (auteurs/victimes)

Organisation des camps de famille sur l'ensemble des archipels en mettant l'accent sur la parentalité, l'individu, le couple et l'enfant



Analyse de l'accidentologie

Intensification des contrôles routiers

Organisation des actions ciblées au sortir des établissements festifs (sensibilisation et contrôles)

Intensification des actions de prévention dans et aux abords des établissements scolaires

Lancement d'une campagne de communication choc autour des comportements à risques et la responsabilité de chacun (affiches, vidéos, campagne sur les réseaux sociaux, événements dédiés...).